



## PAS D'APPLICATION DE LA REFORME DITE DES RYTHMES « SCOLAIRES »

La mairie de Saint-Denis doit prendre une délibération demandant au ministre la suspension de la réforme et décidant de ne pas appliquer la réforme des rythmes scolaires lors du prochain conseil municipal, jeudi 22 mai 2014.

Pour cela, les syndicats SNUipp-FSU – SNUDI FO – SUD Education appellent :

- **à se rassembler jeudi 15 mai à 12h à la mairie** (nous demanderons à être reçus par le maire – il est important que le maximum d'écoles soit représenté), et auparavant à **participer à l'AG de grève** de la fonction publique à partir de 9h à la Bourse du Travail de Saint-Denis
- **à être nombreux au prochain conseil municipal, jeudi 22 mai**, avec banderoles et pancartes demandant que la mairie n'applique pas la réforme des rythmes scolaires à la prochaine rentrée
- **les conseils d'écoles (enseignants et parents) à adopter la proposition de motion suivante (et à la transmettre à la mairie et aux syndicats) :**

*Motion soutenue par les sections syndicales  
SNUipp-FSU – SNUDI FO – SUD Education de Saint-Denis*

*Nous, enseignants et parents de l'école ..... de Saint-Denis refusons l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée prochaine.*

### **PAS D'APPLICATION DE LA REFORME DITE DES RYTHMES « SCOLAIRES »**

*Nous demandons que la mairie de Saint-Denis réponde favorablement à la demande des syndicats formulée en commun lors d'une rencontre en mairie le 7 mai dernier :*

*« (...) nous pensons que la seule réponse satisfaisante, c'est que le décret sur la réforme des rythmes scolaires soit suspendu afin d'ouvrir des négociations intégrant les revendications des personnels (création de postes, réintégration du temps de concertation dans les emplois du temps des écoles ...) et de permettre la construction d'un projet cohérent pour la réussite des élèves dans un cadre national.*

***C'est pourquoi nous vous demandons à nouveau de ne pas appliquer à la rentrée prochaine et pour cela de proposer une délibération en ce sens au conseil municipal. (...) »***

***Nous demandons au maire et à l'ensemble de l'équipe municipale qu'une délibération demandant au ministre la suspension de la réforme et décidant de ne pas appliquer la réforme des rythmes scolaires soit prise lors du prochain conseil municipal, jeudi 22 mai 2014.***